

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 9 mai 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 9 mai 2016, entre 18 h 30 et 18 h 51, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

---

**Ouverture de la réunion et vérification du quorum :**

---

Cette séance extraordinaire est présidée par monsieur le maire Michel Lemay qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Lemay, sont également présents :

MM. Louis Roy, conseiller au siège numéro 1;  
Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2 ;  
Mmes Lynda Chabot, conseillère au siège numéro 3;  
Geneviève St-Louis, conseillère au siège numéro 4;  
Paule Jacques, conseillère au siège numéro 5;  
Sylvie Bournival, conseillère au siège numéro 6 (absente).

Madame Julie Bordeleau, secrétaire, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le maire constate que le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est correctement constitué et que les délibérations peuvent commencer.

---

**Lecture de l'avis de convocation :**

---

Saint-Barnabé, 5 mai 2016

Madame,  
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, lundi le 9 mai prochain, à 18 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance est convoquée par le secrétaire-trésorier, conformément au pouvoir que lui confère l'article 152 du Code municipal de la Province de Québec.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Lecture de l'avis de convocation ;

3. Nomination de madame Julie Bordeleau à titre de secrétaire de la réunion ;
4. Adoption d'une résolution pour autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie d'un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la Côte Léo-Ricard;
5. Attribution d'un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils Génicité inc., pour la préparation des plans et devis nécessaires pour la réalisation de travaux de réfection de voirie d'un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la Côte Léo-Ricard ;
6. Présentation d'un avis de motion prévoyant l'adoption d'un règlement d'emprunt, d'un montant suffisant, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la Côte Léo-Ricard ;
7. Période de questions ;
8. Clôture de la séance.

**Denis Gélinas**  
**Secrétaire-trésorier**  
**2016-05-05**

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 078-05-16**

**Nomination de madame Julie Bordeleau à titre de secrétaire de la réunion :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Roy et appuyée par madame Lynda Chabot, il est résolu que madame Julie Bordeleau, secrétaire commis comptable à la municipalité, fasse fonction de secrétaire de la réunion.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 079-05-16**

**Adoption d'une résolution pour autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie d'un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la Côte Léo-Ricard :**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Barnabé a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'assistance financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales..

**POUR CES MOTIFS**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par madame la conseillère Paule Jacques, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Barnabé autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre volet AIRRL.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 080-05-16**

**Attribution d'un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils Génicité inc., pour la préparation des plans et devis nécessaires pour la réalisation de travaux de réfection de voirie d'un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la Côte Léo-Ricard :**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, séance tenante, la présentation d'une demande d'assistance financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et le l'Électrification des transports, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, dans le but de procéder à des travaux de réfection de voirie sur un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton ainsi que sur le chemin de la Côte Léo-Ricard, sur une longueur totale de 670 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Yamachiche entend elle aussi effectuer des travaux de réfection de voirie sur la portion de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton qui la concerne, sur une longueur approximative de 300 mètres, représentant 31 % de l'ensemble des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a l'intention de faire tout ce qui est requis afin que les travaux puissent être réalisés dès cette année ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit mandater une firme d'ingénieurs-conseils pour l'élaboration des plans et devis, l'élaboration des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et la production des plans finaux ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Génicité inc., de Trois-Rivières, qui a été mandatée pour la préparation de l'estimation nécessaire à la présentation de la demande d'aide financière, propose de réaliser la totalité du mandat pour un montant total de 12 200 \$, taxes applicables en sus et incluant une prévision d'honoraires de 4 200 \$ pour 60 heures de surveillance chantier lors des travaux, le tout conformément à sa proposition d'honoraires datée du 24 mars 2016 et portant le numéro 16-1085-00 ;

CONSIDÉRANT QUE la partie payable par la Municipalité de Saint-Barnabé devrait totaliser la somme 8 418 \$, taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat pour services professionnels d'un montant inférieur à 25 000 \$ et que le conseil municipal peut conclure ce marché de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme a déjà agi pour le compte de notre Municipalité et que ce conseil est satisfait des services reçus.

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Lynda Chabot, appuyée par monsieur le conseiller Louis Roy, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal accorde un mandat à la firme Génicité inc. de Trois-Rivières, relativement à la préparation des documents nécessaires à la réalisation des travaux de voirie décrits précédemment, le tout conformément à la proposition d'honoraires de cette firme, datée du 24 mars 2016, laquelle fait partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Que la Municipalité s'engage à payer à la firme précitée la somme prévue au marché, le tout suivant les décomptes progressifs qui lui seront présentés à différentes étapes du projet.

Que cette dépense fera l'objet du financement prévu au règlement d'emprunt à être adopté pour la réalisation du projet.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Présentation d'un avis de motion prévoyant l'adoption d'un règlement d'emprunt, d'un montant suffisant, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur un tronçon de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la côte Léo-Ricard :**

---

Monsieur le conseiller Michel Bournival présente un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une séance subséquente du conseil municipal il sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt, d'un montant suffisant, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton et de la côte Léo-Ricard, sur une longueur totale de 670 mètres.

---

**Période de questions :**

---

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire s'adressent aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal.

Aucune question de l'assistance.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 081-05-16**

**Clôture de l'assemblée :**

---

À 18 h 51, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyé par madame la conseillère Paule Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Lemay**  
Maire

---

**Julie Bordeleau**  
Secrétaire